ATTENTATS DE JANVIER 2015 I ANALYSE DES ÉLÉMENTS ADN ET TÉLÉPHONIQUES QUI METTENT À MAL LA DEFENSE DES ACCUSÉS EN CETTE 5EME SEMAINE DE PROCES

vendredi 2 octobre 2020, par Thémis

Cette 5ème semaine de procès a commencé intensément avec une demande particulière de la défense qui n'a pas manqué d'outrer les parties civiles. En effet, l'avocate d'Ali Riza POLAT a demandé la réalisation de tests Covid-19 sur les personnes présentes dans la salle ayant fêté Yom Kippour dimanche et lundi derniers.

Par ailleurs, la Cour s'est penchée sur la téléphonie des terroristes fragilisant la défense de certains accusés disant n'avoir aucun lien avec les auteurs des attentats de janvier 2015. En effet, leurs coordonnées téléphoniques sont apparues à de nombreuses reprises dans les relevés d'A. Coulibaly, jusqu'à 500 échanges pour certains sur les mois précédant l'attentat.

Les enquêteurs se sont ensuite succédés à la barre pour revenir sur les relations entre les accusés, A. Coulibaly et les frères Kouachi.

De l'ADN retrouvés sur les armes d'A. Coulibaly aux échanges avec lui avant le 7 janvier, les versions des accusés ont été écorchées par l'énumération de faits troublants.

En effet, les enquêteurs ont évoqué des lignes téléphoniques multiples mais aussi des déplacements incongrus que les accusés ont justifié comme des tentatives d'escroquerie mais dont pourtant aucun élément préparatoire n'a pu être relevé.

Lors de ces multiples auditions, les avocats de la défense ont réagi en qualifiant les hypothèses avancées par les enquêteurs de peu solides, notamment concernant les prétendus liens entretenus entre les accusés et les auteurs des attentats de janvier 2015.

La semaine s'est poursuivie avec les auditions des deux trafiquants d'armes récemment condamnés dans le cadre d'un dossier lillois. L'un d'entre eux a été le fournisseur des armes utilisées par A.COULIBALY. A la tête d'une société de vente d'armes, il n'a su expliquer leur cheminement jusque dans les mains du terroriste malgré les ambiguïtés soulignées par la Cour.

Lundi, débutent les interrogatoires des accusés qui auront l'occasion d'apporter des éclaircissements sur les nombreuses zones d'ombre qui demeurent dans ce dossier.

Retrouvez le compte-rendu du procès ci-joint :